NOTE D'INFORMATION

ATLANTA AVENIR

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CDG CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25105 en date du 30/06/2025.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

M.Z

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CDG CAPITAL GESTION** sise à **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage, Casablanca** représentée par **Monsieur Rachid EL ACHHAB** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CDG CAPITAL
GESTION
GROUPE CDG
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 5(

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

M.Z

I- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Dénomination sociale : **ATLANTA AVENIR**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040651**
- Date et référence de l'agrément : **31/08/2020, GP20111**
- Date de création : **10/01/2007**
- Siège social : **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1.000.000,00** de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** de dirhams
- Établissement de gestion : **CDG CAPITAL GESTION**
- Établissement dépositaire : **CDG Capital** sis à **101, boulevard Massira Al Khadra, 3ème étage, Casablanca** représenté par **M. Adel EL AROUSSI** et **M. Anas SEDRATI**
- Commercialisateur :

Établissement commercialisateur	Responsable à contacter
CDG Capital Gestion	M. Nafis LAGHEZALI

- Commissaire aux comptes : **BDO AUDIT, TAX & ADVISORY** représenté par **M. Moutai CHAOUKI**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

M.Z

II- CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **80% MASI Flottant (publié par la Bourse de Casablanca) et 20% MBI Global (publié par BMCE CAPITAL).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est d'offrir à l'investisseur du fonds un outil de placement qui offre une perspective de rentabilité supérieure à celle du marché boursier. Dans cette optique, le fonds se donne pour objectif de réaliser une rentabilité supérieure à celle offerte par son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en titres d'OPCVM, d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra investir en :

 - **Titres de créances garantis ou émis par l'Etat ;**
 - **Obligations cotées et non cotées ;**
 - **Actions, droits d'attribution ou de souscription et certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres d'OPCVM à hauteur de 50% maximum de l'actif net ;**
 - **Titres de FPCT et d'OPCC ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Dépôts à terme.**

 Le fonds pourra réaliser des opérations de prêts/emprunts de titres, il pourra également recourir à des opérations de prise et de mise en pension, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **la Compagnie d'Assurance et de Réassurance ATLANTA.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

M.Z

III- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/01/2007.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Elle est calculée chaque vendredi, ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux de CDG CAPITAL GESTION et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG Capital Gestion au plus tard le vendredi à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du même jour. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP est capitalisant ou distribuant totalement ou partiellement selon la décision prise par un comité composé de :**
 - **ATLANTA représentée par le Directeur Général Délégué et par le Directeur pôle Finance ;**
 - **CDG CAPITAL GESTION représentée par son Directeur Général.**

 Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

M.Z

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **À la discrétion de l'établissement de commercialisation (CDG Capital Gestion).**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités au terme de chaque mois.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Frais du Commissaire aux comptes (HT)	10 000 dh
(3) Commissions AMMC (HT)	0,025%
(4) Commission Dépositaire (HT)	0,04%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « mensuelle » (HT)	300 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » (HT)	Selon la tarification en vigueur.
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Les frais de gestion perçus sont calculés conformément au taux convenu dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

M.Z